

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 2 : "PILON – BOURGADE – Les LICES"

*Jeudi 14 octobre 2010 à 18 heures,
salle Louis Blanc*

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",
Mmes SIRI et ANSELMI, adjointes,
Mme SERRA, MM. HAUTEFEUILLE et GUIBOURG, conseillers municipaux,

M. RUIZ, Directeur Général des Services,
M. LESCA, Directeur des Services Techniques municipaux,
M. DUBOIS, Chef de poste de la Police Municipale,
Melle CAMBAY, responsable du service municipal de l'Environnement,
M. ANDRE, collaborateur de Cabinet,
M. ILBERT, agent technique municipal.

Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

Excusée :

Mme Cécile CHAIX, adjointe, présidente du quartier,
M. Franck BOUMENDIL, adjoint, président suppléant du quartier,
M. Henri PREVOST-ALLARD, conseiller municipal délégué.

* * *

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants et rappelé qu'il s'agit de la sixième session des "Comités de Quartiers", **M. GIRAUD** ouvre la séance à l'appui de la projection du power point relatif au quartier (*ce document est consultable sur le site officiel de la Ville, rubrique "Comités de Quartiers"*).

LAVOIR VASSEROT

La réhabilitation intérieure du lavoir a été effectuée. A cette occasion, les enduits ont été rénovés et les problèmes d'infiltrations d'eau réglés.

AIRE DE JEUX

Les équipements destinés aux enfants, place du XV^e Corps, ont été intégralement remplacés et le site réhabilité.

Il est toutefois déjà déploré la présence de tags sur les jeux.

CENTRE AERE

Des travaux de remise en état viennent d'être réalisés dans les locaux du centre aéré.

FOYER DES AINES

Il est rappelé que ce site a été offert à la Municipalité par un particulier il y a plusieurs années. Il convenait à présent d'y effectuer quelques travaux de mises aux normes et de changement de mobilier.

L'inauguration est prévue le 4 novembre 2010.

Le montant des travaux s'élève à environ 20.000 €.

ESCOULETTO

Des travaux d'entretien ont été réalisés dans les classes et annexes de l'école.

Les participants sont informés à cette occasion de la grande satisfaction de l'Inspecteur d'Académie concernant la tenue des locaux scolaires tropéziens.

Les enfants sont accueillis dans d'excellentes conditions.

TOILETTES DU QUAÏ DE L'EPI

Ces nouveaux équipements ont été réalisés à la grande satisfaction des riverains du quartier. Toutefois, la signalisation du site doit être améliorée car la présence d'une boutique dans ce local porte à confusion pour les usagers.

De plus, le choix du gestionnaire de ce commerce soulève des interrogations de la part des administrés.

Les participants sont informés que ces nouvelles toilettes ont très bien fonctionné avec une fréquentation d'environ 800 personnes par jour en haute saison.

Le problème de la gestion directe par la Ville représentait six emplois à l'année pour assurer les amplitudes horaires.

L'idée retenue était de pouvoir faire une Délégation de Service Public. Toutefois, les services municipaux ayant été pris de court pour la première saison, il a été décidé de mettre en place une collaboration de gré à gré qui arrivera à son terme le 1^{er} février 2011.

A cette date, toute personne intéressée par la gestion de ce commerce pourra postuler. Une fois les propositions enregistrées, une sélection sera faite conformément à la réglementation en vigueur.

RELOGEMENT DES ASSOCIATIONS

Actuellement, de nombreuses associations sont logées dans des locaux communaux situés notamment sur le site de l'ancien Hôpital, à la "maison Saint-Roch", place des Lices.

Compte-tenu de l'état de vétusté de ces locaux et la nécessité, pour certains, d'être détruits à l'occasion de la construction des futurs programmes de logements, il convient de reloger ces associations.

STATION D'EPURATION

Après deux ans de chantier, la phase terminale est en cours.

Les enrobés extérieurs viennent d'être réalisés et prochainement, les façades seront découvertes. La station bénéficiera désormais d'une parfaite intégration environnementale.

Le parking du cimetière est à nouveau accessible. La remise en état à l'identique du "Pré des Pêcheurs" est en cours.

La réception finale des travaux est programmée pour la fin du mois d'octobre.

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, en visite ce jour, sur le site, est très satisfait de l'intégration du bâtiment dans l'environnement.

Il est rappelé que le montant de ce chantier s'élève à 15 millions d'euros.

VIEILLE VILLE

La deuxième tranche des travaux vient de commencer. Elle concerne les rues de la Miséricorde, Aire du Chemin et de la Citadelle.

VIDEO PROTECTION

Un bilan concernant l'installation du système de vidéo protection a été dressé à l'occasion de la récente réunion du C.L.S.P.D. (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) à laquelle participaient notamment les élus, les représentants de la Police Municipale et de la Gendarmerie, Mme le Procureur de la République.

Il est constaté que ce système est un bon outil en matière de protection.

Ce service fonctionne 24 h / 24, 7 jours / 7. Il est composé de dix agents.

Voici quelques chiffres concernant les infractions relevées :

- 38 sur le mobilier urbain,
- 132 en matière de circulation et de stationnement,
- 37 délits de stupéfiants,
- 62 incivilités diverses,
- 90 interventions de secours et assistance,
- 45 rixes sur la voie publique.

Ce bilan a également permis de déterminer les caméras à repositionner dans un souci d'optimisation.

ENVIRONNEMENT

Dépôts sauvages

Un bilan de la saison 2010 a été fait à partir des points critiques constatés en 2009.

Une amélioration est à noter grâce, notamment à la campagne de communication faite sur ce thème et à la mise en place de moyens plus importants (humains et techniques), même si certains points restent à corriger.

Des débordements sont toutefois encore constatés, comme le non respect de l'heure de sortie des ordures.

Les agents du service "Environnement" mènent des enquêtes sur le terrain afin d'identifier les contrevenants. A cette occasion, les riverains sont invités à contacter le service pour apporter des informations en la matière.

Point d'Apport Volontaire du Pilon

Le problème des nuisances olfactives sur le site perdure. De plus, les particuliers qui souhaitent accéder aux différents containers doivent traverser des "coulées" nauséabondes.

Le PAV du Pilon est une zone de transfert pour la société SITA qui procède, sur place, aux déchargements de petits camions bennes dans le camion faisant les rotations avec la décharge situé à La Môle. De ce fait, lors de ces manipulations, les liquides s'écoulent sur le sol.

Le message sera une nouvelle fois transmis à la société prestataire afin que des solutions soient trouvées au plus vite.

Papagayo

La société SITA ne peut plus accéder à la cour de cet établissement car elle relève du domaine privé. De ce fait, les ordures sont sorties à n'importe quelle heure de la journée et restent parfois plusieurs jours sur place.

Les riverains prennent systématiquement contact avec la société qui intervient immédiatement pour retirer les déchets mais il serait préférable de rappeler au gérant de l'établissement les consignes à respecter.

Le nécessaire sera fait par le service Environnement.

Môle Jean Réveille

Le même type de problème existe au niveau du môle. De plus, la nouvelle jetée ne dispose pas de poubelles. Cette situation génère la présence de rongeurs.

Les corbeilles à papier sont en commande par le service portuaire, en charge de la gestion de cette esplanade. Ces équipements sont particuliers car ils doivent résister au sel.

Une opération de dératisation a déjà été effectuée sur le site. Des consignes seront données afin de renouveler l'opération.

Ceci étant, des améliorations sensibles sont à relever, notamment grâce à la mise en place de moyens supplémentaires :

- recrutement de 5 balayeurs municipaux en renfort des effectifs de la société SITA durant la saison estivale,
- installation de 128 cache containers,
- acquisition de 100 nouvelles corbeilles à papier et repositionnement des anciens équipements.

Avaloirs

Les différentes grilles d'évacuation sont trop souvent encombrées. A l'occasion de fortes précipitations, tous ces déchets finissent dans les eaux du port.

Conformément au marché liant la Commune à la société SITA, ces grilles sont nettoyées tous les dimanches. Mais il est vrai que depuis la mise en place de la loi interdisant de fumer dans les lieux publics, ces grilles sont systématiquement envahies, dès le lundi, d'un nombre impressionnant de mégôts (entre autres).

NUMEROTATION DE LA VOIRIE

Depuis plusieurs années, un cabinet spécialisé est missionné sur le dossier. Il s'agit d'un travail très important, notamment au niveau des écarts de la Commune.

L'étude a été lancée en 2002. La mise en œuvre est prévue dans le courant du premier semestre 2011.

Des informations précises seront adressées aux administrés.

Il est précisé que la numération se fera de la façon suivante :

- numérotation continue concentrique par rapport à la Mairie pour l'agglomération,
- numérotation métrique pour la périphérie.

POLE ENFANCE

Le projet, prévu sur le terrain "Saint-Roch", regroupera tous les services de l'enfance et de la petite enfance, à savoir :

- le multi-accueil,
- le centre aéré,
- la cuisine centrale.

De plus, les usagers de ces services verront leurs démarches facilitées puisqu'elles se réaliseront sur le même site.

FUTURS LOGEMENTS

Trois projets de constructions sont prévus sur les sites de :

- l'ancien Hôpital,
- la dalle des Lices,
- le Couvent.

La phase de mise en œuvre est à présent atteinte sur les trois sites. La société recrutée par la Ville sur ce dossier aide les services municipaux dans le cadre des procédures complexes à régler. Les différentes difficultés constatées dans le cadre du montage du dossier ont engendré un retard dans les délais de réalisation.

Les négociations avec les différents propriétaires sont en cours et les acquisitions foncières en voie d'achèvement.

L'objectif est de réaliser tous ces programmes, qui constitueront un parc d'environ 250 logements, pour la fin de 2013.

Les participants sont informés de la prochaine tenue d'une concertation, en Mairie, du 22 octobre au 5 novembre. A cette occasion, les plans seront consultables et les différentes remarques ou suggestions enregistrées.

PAROLE AUX ADMINISTRÉS

Publicité

Des administrés regrettent la prolifération de panneaux publicitaires mis en place notamment par des restaurateurs.

Ces pré enseignes sont interdites et peuvent entraîner, pour les contrevenants, une amende d'un montant de 500 €. La Police Municipale a pour consigne d'intervenir en pareille situation. La réglementation est très précise en la matière. Si nécessaire, les panneaux seront saisis.

Brigade de Nuit

A la demande d'un administré, il est rappelé que le service de Police Municipale fonctionne 24 heures / 24, 7 jours / 7.

Nuisances sonores

Les riverains du quartier de la Place des Lices déplorent les importantes nuisances sonores constatées dans le secteur. Ils rappellent qu'il y a des personnes qui habitent le quartier et doivent se lever le matin pour aller travailler. Il est impératif de résoudre le problème au plus vite. Les restaurants se transforment en discothèques à ciel ouvert.

Par ailleurs, de nouveaux établissements génèrent des nuisances sonores dans le secteur de la Croix de Fer.

Il s'agit là d'un problème particulièrement difficile à résoudre qui existe également dans le secteur de la Vieille Ville. Plusieurs intérêts doivent être considérés, ceux des riverains et ceux des professionnels liés à l'économie du village.

La Police Municipale est intervenue à de très nombreuses reprises durant la saison estivale sans succès.

Malgré de nombreuses concertations et tentatives pour améliorer sensiblement la situation, **Monsieur le Maire**, ainsi que les élus, déplorent le manque d'investissement de certains commerçants. Dorénavant, la phase répressive va être lancée passant, si nécessaire, par la suppression des autorisations de fermeture tardive et d'occupation du domaine public.

Une nouvelle rencontre avec les commerçants concernés est programmée d'ici la fin du mois d'octobre.

De plus, à l'occasion de la récente réunion du Conseil Local pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance, en présence de Mme le Procureur et des services de Police, la situation a une nouvelle fois été évoquée.

En effet, malgré les nombreux procès-verbaux dressés à l'encontre des contrevenants, la situation reste inchangée puisque ces verbalisations restent sans suite. Il est à noter que les services du Procureur, basés à DRAGUIGNAN, composés de cinq agents, sont saisis d'environ 40.000 plaintes par an. Il est donc évident que des priorités doivent être faites dans le cadre du traitement de ces différents dossiers.

Il est donc convenu, sur les conseils de Mme le Procureur, de signaler les dossiers particulièrement sensibles afin qu'ils fassent l'objet d'un suivi dit "prioritaire".

Monsieur le Maire, ainsi que ses collègues, sont bien décidés à donner un exemple en espérant qu'il sera entendu par les autres établissements.

La société évolue. Les gérants des discothèques traditionnelles de SAINT-TROPEZ ont fait des efforts pour insonoriser leurs établissements. Malgré ces aménagements, la clientèle n'est pas au rendez-vous car il y a des professionnels dont le seul but est de garder le plus longtemps possible les clients chez eux. Pour ce faire, ils s'adaptent et transforment leurs restaurants ou bars en discothèques. Il serait certainement judicieux de revoir la réglementation afin de les soumettre aux mêmes contraintes que les gérants de boîtes de nuit.

De plus, la loi interdisant de fumer dans les lieux publics favorise les nuisances sonores puisque les clients sont obligés de sortir de l'établissement. Les ouvertures et fermetures incessantes de portes et leurs discussions en plein air contribuent à augmenté les gênes pour l'environnement proche.

Stationnement

Il est demandé, à l'occasion d'importantes manifestations telles que les "Voiles", la "Saint-Tropez Classic", la "Braderie", etc ..., la possibilité de mettre en sécurité certains trottoirs de la Commune comme par exemple, celui de l'avenue Pelletier.

En effet, les jours de grande affluence, ces trottoirs servent de stationnement obligeant ainsi les piétons à emprunter la voie de circulation déjà très dangereuse par sa configuration.

Il est convenu que certains points de la Ville sont particulièrement dangereux. La Police Municipale sera vigilante.

Travaux avenue Paul Rousset

Des précisions sont demandées concernant la réhabilitation de la voie.

L'éclairage a été amélioré par la mise en place de deux points lumineux supplémentaires récemment installés.

Une étude-diagnostic des réseaux a été refaite.

Du retard a été pris dans l'élaboration du dossier technique car les travaux sont plus importants que prévu. Normalement, le chantier devrait débuter en janvier ou février 2011 mais la décision n'est pas encore arrêtée car cette voie constitue un axe prioritaire de circulation et les travaux nécessiteraient sa fermeture pour plusieurs mois.

Monsieur le Maire précise qu'à SAINT-TROPEZ, les travaux doivent être réalisés dans des délais très courts pour respecter l'économie. Certains chantiers doivent faire l'objet de plusieurs tranches, ce qui entraîne une augmentation des coûts et des nuisances.

Les élus se sont engagés sur un plan de réhabilitation de la voirie. Les premiers résultats sont à présent visibles. La Ville sera ainsi plus digne et les administrés bénéficieront d'une meilleure qualité de vie.

Rue Quaranta

Malgré des essais, les aires de stationnement et de livraisons ont été arrêtées sans concertation et ne sont pas adaptées. Il en est de même pour les horaires de livraisons.

En effet, les aires de livraisons sont systématiquement occupées par des véhicules d'entreprises diverses qui réalisent des travaux dans le secteur.

Les riverains souhaitent une concertation qui soit équitable pour les commerçants et les riverains.

De plus, la "Traverse des Tonneliers" est devenue particulièrement dangereuse car de très nombreux deux roues l'empruntent en sens interdit.

Des consignes strictes ont été données à la Police Municipale afin que les contrevenants fassent l'objet de verbalisation systématique.

Monsieur le Maire demande qu'une réflexion soit menée sur ce thème en concertation avec les riverains.

Rue du Parc des Lices

Le stationnement anarchique dans cette rue est une nouvelle fois signalé. Il est rappelé que l'accès à cette voie est limité. Il permet la sortie des véhicules en provenance du parking des Lices et l'accès des riverains et des services de secours uniquement.

Des instructions sont données à la Police Municipale afin que des opérations de verbalisation systématique soient opérées.

Abribus

Cinq nouveaux abribus seront prochainement installés sur le territoire communal. L'enveloppe budgétaire est réservée.

Rue Grenouillère

Des précisions sont demandées concernant la réhabilitation de cette venelle.

Monsieur le Maire apporte des informations à ce sujet. La nouvelle équipe municipale a hérité d'une Ville fort mal entretenue depuis des décennies avec un volume énorme de travaux à réaliser.

Il a été décidé de commencer les travaux par la Vieille Ville.

Les élus sont conscients du problème. Une liste très fournie de tous les travaux à réaliser a été dressée et des priorités doivent être définies. L'enveloppe budgétaire est très importante. Sur la mandature, le total des travaux réalisés s'élèvera à environ 70 millions d'euros.

Il est précisé aux participants qu'en plus des travaux de revêtement, il faut prévoir ceux liés aux réseaux souterrains.

A titre d'exemple, une étude a été réalisée concernant les rues Berny, Charrons et Grenouillère. Le montant du chantier s'élèverait à 990.000 € TT.

Sacs déjections canines

Les distributeurs de sacs à déjections canines sont régulièrement approvisionnés.

Il est d'ailleurs relevé une prise de conscience de la part des propriétaires de chiens. Il faut espérer que ce geste de civisme se développe.

CONCLUSION

Monsieur le Maire rappelle que ces réunions sont extrêmement importantes car elles maintiennent le contact avec les administrés. Il est très important pour les élus d'être informés des différents dysfonctionnements constatés.

La volonté de bien faire est là mais souvent le consensus d'un quartier est très difficile à obtenir.

Monsieur le Maire espère que ce dialogue considéré comme fructueux par les élus pourra se poursuivre dans une atmosphère détendue et constructive.

* * *

La séance est levée à 19 heures 50.

L'Adjoint délégué,
Coordinateur des Comités de Quartiers,


Georges GIRAUD